
***Enerplan- RDP sur les 10 propositions faites par Enerplan pour
le GT national sur le solaire***



Date : 18 Avril 2018

Par Romain Desarbres et Clélie Mathias

Interview Journal de 7h en duplex

Date : 17 avril 2018

Par Sophie Fabregat

Groupe de travail solaire : les principaux enjeux

Le gouvernement lance ce mercredi un groupe de travail sur le solaire. Au menu : simplification, autoconsommation, industrie ou encore solaire thermique. Le point sur les attentes des professionnels.



Le groupe de travail sur le solaire sera lancé ce mercredi 18 avril par le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu. Quatre thématiques seront abordées pendant les deux mois de travaux : la simplification des procédures, l'autoconsommation, l'industrie photovoltaïque et le solaire thermique. Pour rappel, [plusieurs mesures](#) ont déjà été annoncées par le gouvernement, comme l'augmentation du volume des appels d'offres pour le photovoltaïque de 1,5 GW à 2,5 GW par an et l'organisation d'appels d'offres trimestriels spécifiques à l'autoconsommation pour un volume de 50 MW chacun.

Photovoltaïque : autour de 50 GW en 2028 ?

Alors que le photovoltaïque devient de plus en plus compétitif, les professionnels souhaitent une hausse des ambitions dans la prochaine [programmation pluriannuelle de l'énergie](#) (PPE). "*Le développement du [photovoltaïque](#) est remonté au niveau d'il y a quelques années, mais on ne voit pas encore les effets des derniers appels d'offres*", souligne Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Ce dernier demande un objectif de 52 GW pour 2030, alors que 7,7 GW étaient installés fin 2017.

Mêmes ordres de grandeur du côté d'Enerplan qui propose que le solaire couvre au minimum "*10% de la production électrique française*" d'ici 2028, soit 45 à 50 GWh. "*La réflexion devrait porter sur comment arriver à cet objectif harmonieusement, à la fois au niveau du volume décidé dans le cadre de la PPE, des volumes alloués dans les différents appels*

d'offres et de l'évolution du cadre contractuel de soutien, notamment sur les bâtiments inférieurs à 500 kWc", explique Enerplan, ajoutant que les "nouvelles dispositions doivent empêcher tout abus de position dominante". Le SER souhaite de son côté la mise en place d'un guichet ouvert jusqu'à 1 MW.

Accès au foncier et autoconsommation

"Si on veut atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), il faut accélérer, simplifier, notamment l'accès au foncier", estime Alexandre Roesch, du SER. Enerplan souhaite également que cette question soit abordée lors des travaux, notamment les enjeux de reconversion de terrains pollués, artificialisés ou délaissés, et de [conflits d'usage](#). "La réflexion devrait aussi porter sur la mobilisation de terrains publics inutilisés et l'allégement des procédures sur les [terrains pollués](#)". Le syndicat estime que celles-ci "se sont considérablement alourdies ces dernières années ", notamment pour les centrales au sol. Il propose que les délais d'obtention du permis de construire soient limités à dix mois et souhaite que l'[agrivoltaïsme](#) soit encouragé.

Quant à l'autoconsommation, *"c'est un levier important de développement du photovoltaïque", rappelle Alexandre Roesch. Les professionnels s'inquiètent de la proposition de la Commission de régulation de l'énergie de créer un [tarif d'utilisation réseau](#) (Turpe) spécifique d'ici l'été. Le SER souhaite également faciliter l'accès au tiers financement pour ce type d'installation.*

Solaire thermique : tripler les surfaces d'ici 2028

Sur le [solaire thermique](#), Enerplan estime que *"le potentiel du secteur est sous-exploité en France". Le syndicat souhaite que le parc actuel de production solaire soit triplé d'ici 2028, passant de 1,64 GWth à 5 GWth. "L'effort doit porter sur le logement social collectif, la chaleur solaire dans l'industrie ainsi que sur les DOM [départements d'outre-mer]"*.

Date : 18 avril 2018

Par Dominique Pialot

Filière solaire : les professionnels redoutent l'hégémonie d'EDF



Les PME de la filière solaire redoutent l'hégémonie d'EDF (Crédits : Ilya Naymushin) Alors que le groupe de travail sur l'énergie solaire doit entamer ses travaux ce 18 avril, les professionnels regroupés au sein du syndicat Enerplan listent leurs points de vigilance et soulignent la nécessité d'éviter tout abus de position dominante. Dans le collimateur des PME du solaire : EDF

Après les groupes de travail consacrés à l'éolien et à la méthanisation, Sébastien Lecornu en lance un nouveau, ce 18 avril, dédié au solaire. Il devrait y être notamment question de simplification des procédures, d'autoconsommation, de filière industrielle française et de solaire thermique.

Outre une révision des ambitions à la hausse et une place plus importante accordée au solaire thermique, les professionnels veulent plaider pour un cadre plus favorable à l'autoconsommation, un allègement et une accélération des procédures, une plus grande transparence des coûts de raccordement et une adaptation des efforts de formation aux prévisions de créations d'emplois.

Enerplan milite pour une forte accélération des capacités

Dans un communiqué, Enerplan, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, demande ainsi que l'objectif de 2028 soit fixé à 10% du total de la production électrique, soit six fois plus qu'aujourd'hui ; ses membres souhaitent également un objectif de triplement du parc de production de chaleur solaire à 5 gigawattheures (GW) au lieu de 1,64 GW aujourd'hui.

Ils suggèrent par ailleurs de favoriser l'agrivoltaïsme (qui associe activité agricole et production énergétique solaire sur de mêmes parcelles) afin que le solaire profite plus aux agriculteurs.

Plus de transparence sur les coûts de raccordement

Enerplan réclame également une nouvelle redistribution de l'Ifer (c'est-à-dire l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Payé par tous les producteurs d'énergie, fossiles comme renouvelables, l'Ifer ne profite pas assez directement aux communes, ce qui ne contribue pas suffisamment à les inciter à accueillir des projets sur leur territoire.

Concernant l'autoconsommation collective, sur laquelle la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait émis il y a quelques semaines des recommandations rejetées par les professionnels, le syndicat plaide pour l'instauration d'un cadre réglementaire lisible et incitatif.

« Le statut des tiers investisseurs mérite aussi d'être clarifié », souligne Daniel Bour, président d'Enerplan.

Il demande aussi une plus grande transparence et une baisse du coût de raccordement. Les textes permettent déjà l'ouverture à la concurrence, mais aujourd'hui, les travaux sont systématiquement réalisés par les sous-traitants d'Enedis, « avec un risque de clientélisme », observe Daniel Bour.

Plus généralement, le syndicat mise sur la tenue de ce groupe de travail pour se débarrasser des scories qui grippent aujourd'hui le fonctionnement de la filière.

Projets de grande taille et maîtrise du foncier

Surtout, les chefs de PME de la filière entendent se prémunir contre une position hégémonique d'EDF, qui a annoncé en novembre dernier son intention de détenir 30 GW de solaire dans l'Hexagone à l'horizon 2035.

On entend parler dernièrement d'appels d'offres réservés à des projets de grande taille, et celui qui vient d'être lancé par l'Etat à Fessenheim [dans le cadre des préparatifs à la fermeture de la centrale](#) prévue à la fin de l'année semble taillé sur mesure pour EDF. Pour l'heure, l'opérateur historique est déjà parvenu à faire passer de 17 MW à 30 MW la limite de puissance des installations au sol.

« Comment de plus petits acteurs peuvent-ils maîtriser ce type de foncier ? », s'interroge Daniel Bour.

Le gouvernement pourrait-il favoriser ces grandes centrales afin de bénéficier de prix moins élevés grâce à des économies d'échelle ?

« Ce n'est pas garanti que les tarifs soient plus bas, puisqu'il y aura moins de concurrence », rétorque-t-il.

Les opérateurs alternatifs estiment qu'EDF pourrait très bien trouver d'autres méthodes (tels que des *Power Purchase Agreements*) pour atteindre ses objectifs, mais qu'il préfère passer par des appels d'offres publics pour obtenir de meilleurs tarifs.

Date

Par Eva Gomez

Enerplan formule dix propositions pour le lancement du groupe de travail sur la filière solaire



Ce mercredi 18 avril, le gouvernement lance son groupe de travail sur la filière solaire. L'occasion pour le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, Enerplan, de faire part de ses propositions pour accélérer le développement de la filière.

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique, Sébastien Lecornu, l'avait annoncé : après les groupes de travail sur les filières de l'éolien terrestre et de la méthanisation, un groupe de travail sur la filière solaire est lancé ce mercredi 18 avril. L'occasion pour le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, Enerplan, de formuler dix propositions.

10 % de solaire dans la production électrique d'ici 2028

Pour le président d'Enerplan Daniel Bour, « l'énergie solaire conjugue compétitivité, rapidité de déploiement, et fort potentiel. S'appuyant sur des projets à l'échelle des TPE/PME, elle est créatrice d'emplois et de valeur dans les Territoires et dans l'Agriculture ». Il estime que « ses atouts en font une énergie incontournable, mais il est nécessaire d'en libérer le développement tout en veillant à ce que ce développement se fasse dans le respect d'une saine concurrence

entre les acteurs en évitant tout abus de position dominante ». Ainsi, les propositions du syndicat « se concentrent autour de dix thématiques sur lesquelles nous attendons une réponse forte de la part du gouvernement à l'issue du groupe de travail », précise-t-il.

Premièrement, Enerplan souhaite voir croître la part du solaire dans le mix électrique, et fixer l'objectif d'atteindre au moins 10 % de la production électrique française d'ici 2028, « soit six fois plus qu'aujourd'hui ». Par ailleurs, le syndicat attire l'attention sur le potentiel du solaire thermique « sous-exploité en France ». Il s'agirait de « tripler le parc actuel de production de chaleur solaire à échéance 2028 en passant de 1,64 GWth à 5 GWth », indique Enerplan. Le syndicat souligne également le potentiel que représente la filière solaire pour les agriculteurs : « La réflexion doit porter sur le développement de la solarisation des bâtiments agricoles et le soutien à l'innovation pour créer et développer l'agrivoltaïsme ».

Simplification des procédures et développement du solaire dans les zones rurales et insulaires

Enerplan insiste également sur le rôle à jouer des collectivités territoriales et notamment des communes rurales, qui pourraient en « bénéficier économiquement ». Ainsi, le syndicat « préconise que la réflexion porte sur le développement de la location des terres communales, sur l'encouragement à la mise en place de PLU solaire-compatible mais aussi sur de plus grandes retombées fiscales (nouvelle redistribution de l'IFER) ». Mais il s'agirait également de développer la production d'électricité solaire sur tous les territoires, y compris les territoires insulaires (zones non interconnectées). « La réflexion devra porter sur les objectifs de PPE solaire pour chaque Territoire et la mise en place d'appels d'offres réguliers pour atteindre ces objectifs, y compris avec stockage », indique Enerplan.

Par ailleurs, la question foncière est abordée par Enerplan, qui demandent à ce que les questions de terrains pollués, artificialisés ou délaissés, soient inscrits au débat. L'autoconsommation apparaît également comme un sujet porteur d'avenir selon Enerplan, mais « fortement freiné ». Il s'agirait donc de l'encourager et de lui offrir un cadre de soutien juridique et financier adapté. Enerplan souhaite également que les procédures d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires soient simplifiées, et que les coûts de raccordements soient réduits. Le syndicat estime que le groupe de travail « est l'occasion de favoriser la mise en place d'un véritable partenariat entre les gestionnaires de réseaux et les promoteurs de projets et d'officialiser l'ouverture de la concurrence sur les travaux de raccordement ».

30.000 emplois d'ici 2030

Enfin, Enerplan souligne que le développement de la filière solaire devrait permettre la création de 30.000 emplois d'ici 2030. « Il est nécessaire de prévoir la formation pour accompagner ce mouvement. Par ailleurs il est indispensable d'encourager toute la filière industrielle impliquée y compris pour les secteurs liés comme le stockage mais aussi tout le



ENVIRONNEMENT

magazine



développement des services digitaux qui accompagnent le développement de l'énergie solaire et l'optimisation de sa production et de son utilisation », estime le syndicat.

Date : 18 avril 2018

Par Elizabeth Feder

Enerplan propose de libérer le développement de la filière solaire

Ce mercredi 18 avril, le **groupe de travail pour la filière solaire**, qui avait été annoncé en décembre dernier (voir notre [article](#)) par Sébastien Lecornu, secrétaire d'état auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, sera enfin mis en place. Le syndicat professionnel **Enerplan** attend des réponses fortes de la part du gouvernement sur dix thématiques. Objectifs et propositions ...



Pour **Enerplan**, il est nécessaire avant tout de libérer le développement de cette filière tout en veillant à ce que cela se fasse dans le respect d'une concurrence saine, en évitant tout abus de position dominante. « L'énergie solaire conjugue compétitivité, rapidité de déploiement et fort potentiel. S'appuyant sur des projets à l'échelle des TPE/PME, elle est créatrice d'emplois et de valeur dans les territoires et dans l'agriculture. Ses atouts en font une énergie incontournable », souligne Daniel Bour, président d'Enerplan, en détaillant les dix thèmes de réflexion proposés.

1. Croissance du solaire dans le bouquet électrique

Dans le cadre de la transition énergétique, **Enerplan** propose comme objectif que le solaire représente au minimum 10% de la production électrique française d'ici 2028, soit 45 à 50 GWh et donc 6 fois plus qu'aujourd'hui. La réflexion devrait porter sur les moyens d'atteindre harmonieusement cet objectif, à la fois au niveau du volume décidé dans le cadre de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie), des volumes alloués dans les différents appels d'offres et de l'évolution du cadre contractuel de soutien au déploiement, notamment des installations de moins de 500 kWc sur bâtiments. Les nouvelles dispositions, notamment pour les mécanismes de soutien, doivent empêcher tout abus de position dominante.

2. Solaire thermique

Le potentiel du secteur est sous-exploité en France. **Enerplan** préconise un programme ambitieux pour le développer activement. L'objectif consisterait à tripler le parc actuel de

production de chaleur solaire d'ici 2028, et donc de passer de 1,64 GWth à 5 GWth. L'effort doit porter sur le logement social collectif (voir également notre récent article), la chaleur solaire dans l'industrie ainsi que sur les DOM.

3. Solaire et agriculture

Enerplan souhaite et propose que l'énergie solaire soit une réelle opportunité de soutien à l'agriculture. Le solaire doit apporter aux agriculteurs l'opportunité d'une diversification de leurs activités, vecteur d'une plus grande résilience économique de leur filière. La réflexion doit porter sur le développement de la solarisation des bâtiments agricoles et le soutien à l'innovation pour créer et développer l'agrivoltaïsme (installations solaires intelligentes adaptées aux besoins des cultures).

4. Solaire et territoires

Enerplan souhaite que les communes rurales bénéficient du développement du solaire sur leur territoire. La réalisation des centrales solaires au sol nécessite une vraie coopération avec ces communes qui doivent en retour en bénéficier économiquement. La réflexion devrait porter sur le développement de la location des terres communales, sur l'encouragement à la mise en place de PLU (plan local d'urbanisme) compatibles avec le solaire, mais aussi sur de plus grandes retombées fiscales (nouvelle redistribution de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)).

5. Mobilisation des terrains adaptés

La question foncière est au coeur du développement des centrales solaires au sol et des ombrières. **Enerplan** demande que les enjeux de reconversion de terrains pollués, artificialisés ou délaissés, ainsi que les enjeux environnementaux et de concurrence d'usage soient inscrits au débat. La réflexion devrait aussi porter sur la mobilisation de terrains publics inutilisés et sur l'allègement des procédures sur les terrains pollués.

6. Autoconsommation

L'autoconsommation est un secteur d'avenir et répond aux aspirations grandissantes de nos concitoyens et de nos entreprises. Le développement notamment de l'autoconsommation collective et de l'autoconsommation par/pour les professionnels est toutefois fortement freiné alors qu'il devrait être au contraire vigoureusement encouragé. **Enerplan** souhaite que les réflexions du groupe de travail aboutissent à un cadre de soutien adapté (contractuel, juridique, fiscal, économique).

7. Simplification et accélération des procédures d'urbanisme

Les procédures d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires (notamment au sol, sur les ombrières et sur les serres) se sont considérablement alourdies ces dernières années, et ce

sans discernement. Or, pour atteindre les objectifs ambitieux en termes de puissance solaire installée, il est indispensable de simplifier et d'adapter la législation. Le groupe de travail doit s'attaquer à ce sujet, avec notamment comme objectif d'obtenir une autorisation de permis de construire en moins de 10 mois à partir du dépôt du dossier. Le but est de concilier, le plus harmonieusement possible, les enjeux de développement solaire et les enjeux de préservation du patrimoine et de l'environnement. Pour cela, un vrai dialogue entre les services instructeurs et les promoteurs de projets doit devenir la norme afin d'accélérer le processus. Parallèlement, les textes législatifs et réglementaires doivent être adaptés. D'autres freins à la bonne réalisation des projets sur bâtiment, en particulier dans le résidentiel, doivent être levés (par exemple l'accès aux assurances).

8. Solaire et ZNI (zones non interconnectées)

Enerplan demande que l'énergie solaire soit enfin considérée comme un levier incontournable de la décarbonisation et de l'autonomie énergétique des territoires non-interconnectés (DOM, Corse et zones insulaires). Les seuils de pénétration peuvent devenir très élevés grâce au stockage, l'énergie solaire étant compétitive face à l'énergie carbonée qui demeure pourtant aujourd'hui encore la plus répandue dans ces territoires. La réflexion devra porter sur les objectifs de PPE solaire pour chaque territoire et sur la mise en place d'appels d'offres réguliers incluant le stockage pour les atteindre.

9. Raccordement aux réseaux

Enerplan réitère sa demande d'un effort particulier des gestionnaires de réseaux afin de réduire les coûts de raccordement, d'accélérer les délais et d'anticiper l'accueil à long terme des EnR. Le groupe de travail est l'occasion de favoriser la mise en place d'un véritable partenariat entre les gestionnaires de réseaux et les promoteurs de projets et d'officialiser l'ouverture de la concurrence sur les travaux de raccordement.

10. Solaire et emploi

Le développement de l'énergie solaire doit permettre la création de 30000 emplois pour toute la filière d'ici 2030. Il est nécessaire de prévoir des actions de formation pour accompagner ce mouvement. Par ailleurs, il est indispensable d'encourager toute la filière industrielle impliquée, y compris dans les secteurs associés comme le stockage ou encore les services numériques pour l'optimisation de la production et de son utilisation. La réflexion doit permettre un suivi des emplois directs et indirects, le développement des cycles de formation et la prorogation voire la croissance en volume des appels d'offres CRE dédiés à l'innovation.

